



RÉORGANISATION DE L'ÉTAT, DÉCONCENTRATION DE PROXIMITÉ (EX-GÉOGRAPHIE REVISITÉE), ... ET MFS DANS TOUT ÇA ?



Les MFS (Maisons France Services) sont un outil de destruction des services publics de proximité de pleine compétence de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales, remplacés par un service au public de proximité low cost. Elles sont un outil pour supprimer massivement des emplois de fonctionnaires, en premier lieu à la DGFiP.

Les MFS s'inscrivent dans la réorganisation territoriale de l'État. Elles sont des lieux d'accueil pour un nouveau réseau de proximité, que le gouvernement veut installer, selon ses dires, pour « permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain » (note du premier ministre aux préfets de région et de département du 1^{er} juillet 2019). Cette propagande participe à la vaste entreprise de mensonge engagée en direction de la population et des élu.e.s.

À la DGFiP, l'annonce de la création des MFS (avec absorption des Maisons de Service Au Public qui obtiendront une homologation) a pour corollaire la

suppression de toutes les trésoreries d'ici 2022 (hors hospitalières) et de nombre de SIE, SIP et autres services fiscaux. Un vrai massacre !

Croire que l'on pourrait obtenir l'ajout des MFS au réseau de proximité actuel des administrations (services de pleine compétence) est un leurre, car c'est oublier la nature même des MFS :

Celles-ci sont conçues pour se substituer aux services d'accueil des différentes administrations (homologation « qualité » préfectorale). Elles seront animées par deux agents polyvalents France Services (sans aucune obligation statutaire). Ceux-ci devront donner à l'utilisateur une réponse « qui ne se borne pas à une mise en relation avec d'autres services ». Les agents France Services se substitueront donc aux fonctionnaires des différentes administrations.

Y aura-t-il davantage de points d'accueil pour le public ? Si on compare le nombre de MFS avec celui des accueils actuels de la totalité des administrations, rien n'est moins sûr. Quand bien même on retiendrait cette hypothèse, c'est un accueil low cost, au rabais, voire tout simplement impossible à assurer.

On a pu lire ou entendre que « l'État ne financerait qu'un des deux salaires prévus », au conditionnel bien sûr. Et pour y faire quoi ? Les deux agents devront répondre :

- Aux questions « Formation, emploi et retraite » pour l'Assurance retraite et Pôle Emploi, MSA, CNAV, UDAF, les missions locales, informations jeunesse (PAEJ, MDA).
- Aux questions « prévention santé » pour la Caisse d'Assurance Maladie et son site ameli.fr, pour la Maison départementale des Personnes Handicapées, la CNSA.
- Aux questions « Etat civil et famille » pour la CAF, l'Agence nationale des titres sécurisés (passeport, CNI, ...).
- Aux questions « Justice » pour les Maisons de Justice et du Droit, le défenseur du droits, avocats, notaires, huissiers.
- Aux questions « Budget » pour la DGFiP, la CAF, la CPAM, la DDPP, l'INC, la DGCCRF.
- Aux questions « Logement, mobilité et courrier » pour les mairies, CCAS, CIAS, La Poste...

Avec une formation au premier accueil et aux démarches en ligne, le reste étant renvoyé à une formation des opérateurs et des ministères partenaires, les agents auront intérêt à être dotés de super pouvoirs !

Remplacer des services de pleine compétence par des pseudo-accueils ultra-polyvalents, jusqu'au déraisonnable, voire des bus « France Services », non bordés statutairement pour leurs agents, fragiles sur leur financement, externalisables et privatisables à souhait, c'est condamner le réseau de proximité de l'ensemble du service public, DGFIP en tête. Tel est le véritable projet de ce gouvernement !

Plutôt que de se perdre dans d'absurdes et vaines tentatives d'amendements au projet de mise en place de monstres improbables que seront les MFS, **revendiquons clairement la consolidation et le développement des réseaux de proximité (urbains, périphériques et ruraux) de pleine compétence des administrations et de l'ensemble des services publics.**

Combattre la réforme actuelle de réorganisation territoriale de l'État, c'est combattre le gouvernement dans sa volonté de supprimer massivement des effectifs au sein de la Fonction publique.

Macron, Dussopt, Darmanin et consort ont un objectif fort : liquider la Fonction publique (des trois versants) et le statut des fonctionnaires (cf. projet de loi transformation de la Fonction publique). À la DGFIP, lutter contre ce projet mortifère, défendre nos missions et notre avenir, passent par imposer le retrait de la déconcentration de proximité !



ALORS NE LÂCHONS RIEN,
amplifions les actions sous toutes les formes,
sur l'ensemble du territoire,
et continuons à alerter les élu.e.s et les médias !



**Dans le cadre de l'appel intersyndical
Solidaires, CGT, FO et CFDT DGFIP,**
réussissons une grève nationale massive
LE 16 SEPTEMBRE et inscrivons-la dans la durée
pour gagner le retrait du plan Darmanin de
déconcentration de proximité !



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 -
☎ : 01.48.70.71.63 📱 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📱 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

